

Descriptif prise en charge financière du club – saison 2024-2025 :

Le club La Dégaine Montagne et Escalade soutient ses compétiteurs. Le club prend en charge, dans la limite de son enveloppe budgétaire, une partie des coûts d'inscriptions aux compétitions ainsi que les déplacements.

La prise en charge est décomposée comme suit :

Inscription aux compétitions pour le groupe tremplin (U10 à vétérans)	° Championnats (départemental, régional, ½ France, France) ° Coupes départementales (Contest Tour, Coupe du Rhône)
Inscription aux compétitions pour le groupe mini compet (U10 à U14)	° Coupes départementales (Contest Tour, Coupe du Rhône)
	° Championnats (départemental, régional, France)
	° Coupes régionale
Inscription aux compétitions pour : - Le groupe jeunes (U16 à U20) ; - Le groupe adulte (seniors et vétérans)	° Opens Nationaux
	° Championnats (régional, ½ France, France)
	° Coupes régionale
Déplacement	° Coupes de France
	° Sélectif Equipe de France
Membre de l'équipe de France	Cette aide n'est accordée que pour le championnat de France, et si utilisation du minibus ° 500€ par compétiteur pour l'ensemble de la saison internationale

C'est le club qui procède aux inscriptions.

ATTENTION : l'aide est accordée sous trois conditions :

- 1) L'entraîneur a donné son **accord** ;
- 2) Le compétiteur (qu'il soit dans le groupe tremplin ou le groupe compétition) porte le **tee-shirt du club** lors de l'évènement (compétition, cérémonie remise des prix).

La seule exception est dans le cadre de l'équipe de France car c'est la tenue équipe de France qui doit être portée.

- 3) C'est le club qui procède aux inscriptions. Il n'y aura pas de remboursement (sauf cas exceptionnels : blessures, maladies) d'effectués

Pour le groupe tremplin, les coupes régionales sont à la charge des familles.

Pour les loisirs, Le club ne prend pas en charge les compétitions.

RAPPEL : Le port du tee-shirt est obligatoire pour toutes les compétitions officielles.